**REGLEMENT INTERIEUR**

HORAIRES (Année 2017-2018)

7 h 45 Ouverture des portes

8 h 30 Début de la classe pour tous les élèves

**Attention fermeture définitive des portes à**

**8 h 30 pour toutes les classes**

11 h 15 Sortie des maternelles externes

11 h 30 Sortie des primaires externes

11 h 30 à 13 h 30 Pause déjeuner

13 h 25 Ouverture des portes pour les externes.

13 h 30 à 16 h 45 Classe.

16 h 30 Sortie de la classe de petite et moyenne section maternelle.

16 h 30 à 17 h 55 Garderies surveillées petite et moyenne section

Sortie porte du bas

16 h 35 GS/CP

16 h 40 CP/CE1

16 h 45  CE2/CM1

16 h 50 CM1/CM2

17 h 30 Ouverture et fermeture de la porte

17 h 00 à 17 h 55 Garderies surveillées et étude surveillée.

18 h 00 Fermeture des portes

**Rappel**: entre 17 h 05 et 17 h 30, la porte de l’école reste fermée pour que vos enfants fassent leurs devoirs dans le calme.

**VIE DE L’ECOLE**

L’école ferme ses portes à 8 h 30.

Des retards répétés gênent tout le monde :

L’enfant, les parents, les maîtresses et les autres élèves.

**Au troisième retard par mois, votre enfant ne sera plus accepté dans l’école pour la demi-journée, sauf cas exceptionnel.**

L’école est fermée aux externes de 11 h 30 à 13 h 25.

Les services garderies et étude surveillée sont ouverts à tous

Et dans le respect de chacun :

- **ne pas stationner dans les couloirs et dans la cantine**. - récupérer votre enfant rapidement - Respecter les horaires

La cantine est facultative et ouverte à tous.

Les absences répétées et injustifiées seront signalées auprès de la

Direction Académique.

**Les parents viennent chercher leurs enfants avant 18 h, heure de fermeture de l’école.**

**La cour de l’école n’est pas accessible aux parents.**

Tout problème relationnel entre les enfants sera réglé uniquement par

l’équipe éducative. L’équipe enseignante se réserve le droit d’exclure de

sa classe un enfant trop indiscipliné qui perturbe la vie de ses camarades.

Les notions de respect et de tolérance sont prioritaires dans toute

relations.

Les sorties et les activités culturelles ou sportives sont obligatoires

Elles sont pédagogiques et entrent dans la vie scolaire de la classe et

de l’enfant.

Un enfant sous antibiotiques est un enfant malade, au repos à la maison.

Les médicaments ne sont pas acceptés à l’école. Un message sur le répondeur ou un mail nous avertira de la durée de son absence.

- Penser au certificat médical d’arrêt de « travail ».

- Après certaines maladies un certificat de non contagion est exigible.

- Pour toutes absences, quel qu’en soit le motif, les parents rédigeront un mot d’excuse sur le cahier d’informations ou un mail au retour de l’enfant.

- Toutes les correspondances entre école et famille se feront par mail ou par le cahier de liaison.

Une tenue correcte ; adaptée à la vie de l’école et pratique est exigée. Pour la sécurité, les chaussures ouvertes à l’arrière restent réservées à la plage (tongs, sabots…).

Pas de vernis sur les ongles, pas de grosses boucles d’oreilles pour les filles.

Pas de boucles d’oreilles pour les garçons.

L’équipe souhaite réserver la dégustation des bonbons aux goûters d’anniversaires et aux partages prévus en classe.

Les chewing-gums et sucettes sont **formellement** **interdits**.

**L’accès de l’école est interdit aux chiens même en laisse.**

**Il est formellement interdit de fumer dans l’enceinte de l’école (y compris dans la cour de l’école)**

Bonne année scolaire L’équipe

Lu et approuvé le ……………………………

Signatures des deux parents